

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 07 décembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 01/12/2022

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants: 24

Pour: 24

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Rémy AFFRE

Contre: 0

Représentés : Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Catherine COMBES, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Renouvellement du label PAT et charte partenariale avec le Conseil Départemental de l'Hérault

1. Le renouvellement du label Projet Alimentaire Territorial pour 2023-2027

Le projet alimentaire territorial (PAT) du Pays Haut Languedoc et Vignobles a obtenu, par courrier en date du 8 août 2019, la reconnaissance officielle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Cette reconnaissance des projets alimentaires territoriaux s'inscrit dans les objectifs de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), promulguée le 13 octobre 2014. Les PAT sont des démarches de terrain, volontaires et collectives. Les acteurs intéressés par la question de l'alimentation se regroupent, proposent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

Le Pays anime et coordonne le PAT sur le territoire avec l'ensemble des acteurs concernés et impliqués.

Les financements pour la mise en œuvre du PAT ne sont pas mobilisés dans le cadre de cette démarche de reconnaissance PAT. Le porteur de projet est simplement autorisé à faire usage de la marque nationale « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture », dans le respect du règlement d'usage pendant la durée de validité de la reconnaissance et dans le cadre d'une convention avec la DRAAF. Par contre, le porteur de projet peut, avec ses partenaires, en tant que PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL répondre ensuite à certains appels à projet ou mobiliser des financements dédiés pour la mise en œuvre du programme d'actions.

Le label de reconnaissance, niveau-1, était d'une durée de 3 ans et se termine en 2022. Ce renouvellement du label, niveau-2, sera d'une durée de 5 ans de 2023 à 2027.

Pour élaborer le renouvellement, le diagnostic agricole et alimentaire a été mis à jour. Un travail de concertation a également été mené avec les partenaires, acteurs du monde agricole et alimentaire, élus... L'ensemble de ces données, complétées par le bilan des actions réalisées de 2019 à 2022 nous ont permis d'identifier de nouveaux axes de travail pour 2023-2027.

Les axes de travail et les objectifs proposés sont donc les suivants :

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions (liste non exhaustive)
L'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière	Reconquérir et réhabiliter le foncier et les friches agricoles	Action foncière, restauration de friches agricoles, espace test agricole...
	Contribuer à l'installation pour renforcer les productions locales	Recherche sur les freins à la transmission (stage), forum transmission...
	Soutenir le développement d'une agriculture vivrière en autoproduction	Développement et création de jardins partagés...
	Développer l'activité agropastorale	Action foncière...
Le développement et renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local	Développer la logistique de proximité (Soutien à la transformation, au conditionnement, au transport et au stockage à vocation collective)	Etude concernant la logistique d'approvisionnement, unité de transformation collective, projet de légumerie...
	Soutenir les pratiques en restauration collective	Actions liées à la restauration collective, lien avec Agrilocal...
	Développer des lieux collaboratifs et innovants dans le domaine agricole et nourricier	Tiers-lieux nourriciers, hameaux agricoles...
La commercialisation et la promotion des productions locales	Soutenir la création, la diversification et le développement de points de vente des produits locaux / Maintenir, créer et développer des commerces alimentaires de proximité	Commerce alimentaire, boutique de producteurs...
	Requalifier et animer les marchés de producteurs et de pleins vents	Animation de marchés de producteurs, requalification de marchés de pleins vents, marché couvert...
	Accompagner le développement et/ou la modernisation de lieux de restauration ou cafés valorisant les productions locales	Cafés de pays, promotion des produits locaux dans les restaurants...
	Valoriser les productions locales (animer et communiquer)	Cliketik.fr, les RV au Pays, de ferme en ferme...
La sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous	Sensibiliser, éduquer et animer pour une consommation locale et qualitative	Défi Foyer à Alimentation Positive (DFAAP), « les pieds dans le plat, outils et actions pédagogiques...
	Lutter contre la précarité	Epicerie solidaire, solidaribus...
	Manger, bouger et rester en bonne santé	Mise en œuvre de la charte "Villes actives du PNNS" (en lien avec le CLS du Pays), Ateliers prévention "Alimentation, Sport, Santé"...
Vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques	Accompagner les changements de pratiques agricoles	Formations sur les pratiques agroécologiques...
	Contribuer au développement d'une agriculture biologique	Identification d'îlots bio...
	Accompagner l'adaptation au changement, face au dérèglement climatique, en matière d'alimentation	Actions d'éducation pour limiter le gaspillage alimentaire, gestion des déchets organiques...
Animation et gouvernance	Valider / Gouvernance	COFIL, COTEC
	Animer	Animation du réseau des consom'acteurs, ateliers thématiques
	Evaluer	Mise en place et suivi des critères d'évaluation

Les prérequis et critères d'éligibilité pour que le projet obtienne la reconnaissance du label « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » sont les suivants :

- Portage du projet – pertinence, légitimité,
- Démarche collective et concertée – implication des différents acteurs du système alimentaire et présence d'un animateur,

- Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du Plan Régional de l'Agriculture Durable et du Programme Nationale pour l'Alimentation,
- Transversalité de la démarche – lien avec les autres schémas structurants (CLS, CTO, CRTE...),
- Diagnostic partagé – sur l'agriculture, les dimensions de l'alimentation, le recensement des acteurs et leurs missions,
- Mise en œuvre des actions opérationnelles,
- Engagement des partenaires,
- Pérennité du projet,
- Dispositif d'évaluation et impact du projet.

Le comité de pilotage en date du 29 novembre, en présence des élus, des techniciens et des partenaires historiques a débattu des axes stratégiques et des objectifs à atteindre ainsi que des actions à mettre en œuvre.

2. La charte partenariale du Conseil Départemental de l'Hérault

Neuf territoires sont à ce jour labellisés « Projet Alimentaire Territorial » sur le département de l'Hérault, couvrant ainsi environ 90 % de sa surface. Une réflexion commune a été engagée depuis avril 2022 sous la coordination et l'animation du Département de l'Hérault et il a été décidé de créer un réseau technique d'échange de connaissances et de partage de savoirs dénommé « Réseau départemental des Projets Alimentaires de l'Hérault ; Inter-PAT 34 », regroupant les chargés de mission des différents PAT.

Dans ce contexte, une charte partenariale est proposée aux PAT avec pour engagements de :

- participer aux réunions du Réseau (3 à 4 réunions annuelles) ;
- faciliter, sur leurs territoires, la tenue de réunions thématiques et/ou de visites de terrain ;
- partager tout document utile permettant d'enrichir la réflexion commune (diagnostics, études, enquêtes...) ;
- convier les membres du Réseau aux réunions menées dans le cadre de leur propre PAT.

Cette charte entre dans les prérequis nécessaires à la gouvernance et au bon fonctionnement des PAT
Cf. Charte du Réseau départemental des Projets Alimentaires Territoriaux de l'Hérault « Inter-PAT 34 » en Annexe.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement du PAT 2023-2027 et sur notre engagement dans le cadre de la charte du Réseau départemental des Projets Alimentaires Territoriaux de l'Hérault « Inter-PAT 34 » et, le cas échéant, l'autoriser à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du PAT 2023-2027
- approuve l'engagement dans le cadre de la charte du Réseau départemental des Projets Alimentaires Territoriaux de l'Hérault « Inter-PAT 34 »
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb

Le Président,
Jean ARCAS



